



## UNSA UD-75 GAZETTE

### Le journal des Syndicats de Paris

Numéro 0 de JUIN 2009

#### L'UNSA UD-75

**Vous Conseille  
pour mettre en  
place des  
sections  
syndicales  
dans le cadre de  
la loi du 20 août  
2008**



Anne-Juliette Tillay  
Secrétaire Générale UD-75

#### Quoi de NEUF à l'UD-75 ?

Depuis l'élection, fin septembre 2008, de la nouvelle équipe de la coordination UD-75, avec à sa tête Anne-Juliette Tillay, il y a du neuf, à l'UNSA UD- Paris.

*L'UNSA UD-Paris  
Redéfinit ses options  
fondamentales*

\*\*\*

#### L'UNSA UD-75

**Vous Ecoute  
Vous Informe  
Vous Conseille  
Vous Défend**

#### Edito

##### LES BONNES SURPRISES S'ENCHAINENT !

Après les résultats des élections professionnelles à la SNCF, qui ont permis à l'UNSA d'arriver en deuxième position, nous avons eu le plaisir de voir l'UNSA chez AXA France progresser de 4%. Le compte à rebours est en route pour la mise en application de la Loi du 20 août 2008. Cette loi révolutionne les habitudes sur la présence syndicale dans les entreprises. C'est ainsi que nous voyons disparaître du paysage syndical la CFTC à la BNP, la CFTC et FO à la SNCF, ainsi que chez AXA. Celles et ceux qui n'ont cessé de nous faire des procès de représentativité, ces dernières années, apprennent à leurs dépens que plus rien n'est définitivement acquis pour personne ! Il va falloir nous habituer à être performants sur le terrain, dans nos entreprises, sur nos territoires et en même temps rester modestes. Nous avons, certes, le vent en poupe, mais notre ancrage ne se fera qu'en développant en même temps l'interprofessionnel. Nous ne pouvons que vous encourager à vous rapprocher de nous pour développer encore plus de sections syndicales à Paris !

*Nous sommes heureux de vous annoncer  
la création à Paris,  
de Sections Syndicales UNSA  
dans les secteurs suivants :*

6.	Sport	ASPTT
4.		JC DECAUX Clé St.Pierre
3.	Commerce	ALTRAN
3.	Nettoyage	LA PROVIDENCE
3.	Nettoyage	GLOBAL SERVICES
6.	FESSAD	SOCIETE CAPEB
6.	FESSAD	INSTITUT DU MONDE ARABE

## **UNSA UD-PARIS**

### **Libres Ensemble**

#### **C'est : Participer**

**L'UD-75 est un espace de réflexion et d'action ouvert à tous ses adhérents du territoire parisien. Notre action est basé sur la solidarité,** pour échanger vos idées et vos expériences, réfléchir **ENSEMBLE**, élaborer des revendications pertinentes et concertées. Il convient d'agir dans une organisation, **LA VÔTRE**, car elle privilégie la connaissance approfondie des problèmes qui minent nos univers professionnels. Nous devons conduire des négociations raisonnées, et nous attacher à obtenir les résultats optimums.

#### **Être conseillé et informé**

**Une information régulière** sur vos droits, sur les négociations qui vous concernent, sur les résultats obtenus, sur les initiatives et positions de l'UNSA, via la Gazette UD-75, et prochainement notre site internet, **le vôtre**, qui sera un média d'informations, d'échanges, de coordination et de partage.

#### **Être entendu et défendu**

**Une défense individuelle ou collective**, bénéficier d'un CONSEIL juridique, en cas de litige avec l'employeur, en matière d'augmentations de salaire, de formation, d'amélioration des conditions de travail, de droit du travail, ou de licenciement individuel ou collectif, etc.

**CETTE GAZETTE DE VOTRE UD-75 NE POURRA  
VIVRE QUE SI VOUS NOUS AIDEZ A  
L'ALIMENTER.  
ENVOYEZ-NOUS VOS ARTICLES, REACTIONS,  
COMMENTAIRES ET NOUVELLES.  
NOUS COMPTONS SUR VOUS !**

Union Dép. de Paris des syndicats UNSA :  
22 rue Corvisart 75013 Paris  
tel 01.55.43.39.25

imprimerie locale  
22 rue Corvisart 75013 Paris

# *Infos syndicales parisiennes*

## **NOUVEAU**

### Mise en place d'une cellule juridique à Paris

**l'UD 75 Paris**  
vous annonce que  
**deux avocats tiendront une**  
**permanence en nos locaux,**  
**22 rue Corvisart Paris 13<sup>ième</sup>**

Il ne sera donné aucune consultation par téléphone.

Pour vous aider à résoudre vos problèmes, et vous conseiller.

**Droit du travail :** Permanences les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois. De 16h30 à 20h30  
Les premières permanences auront lieu les 2 juin et 16 juin

**Droit privé :** (Droit de la famille, immobilier, finances, etc.)  
Permanences tous les jeudis de 15 H à 19 H  
Première permanence le jeudi 4 juin

La consultation est gratuite pour les adhérents de l'UNSA à Paris, et pourra permettre à ceux et celles qui ont besoin de ce service juridique d'adhérer à l'UNSA.

*Etienne Colin, avocat en Droit du Travail, accepte de tenir ses permanences en présence d'un conseiller prud'homal, et/ou d'un conseiller du salarié.*

D'autre part, nous allons passer une convention avec chacun de ces avocats qui permettra de déboucher sur une tarification préférentielle pour nos adhérents qui souhaiteraient individuellement faire appel à leurs services.

Simon Lequeux aidera notre union départementale à établir ces conventions.

Il est impératif de prendre rendez-vous.

 [ud-75@unsa.org](mailto:ud-75@unsa.org)

 : 01.55.43.39.25 ou Christian Ghesquière au 06.99.30.03.66

# Fiche Pratique UNSA-UD-75

## Les Conseillers du Salarié

### Qui sont les Conseillers du salarié ?

Cette fonction a été créée par la loi du 2 août 1989, puis renforcée par un autre texte législatif en date du 18 janvier 1991.

***Les Conseillers du salarié sont des personnes qui ont été désignées par le préfet du département sur des listes préparées par les Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), après consultation des organisations de salariés.***

- **Ces listes sont établies pour une durée de trois ans par le préfet du département. Elles sont disponibles dans les préfectures mais aussi dans les mairies.**

Il est à noter que, si les conseillers prud'hommes en exercice ne peuvent pas figurer sur ces listes, rien n'empêche les anciens conseillers d'en faire partie. Chaque liste de conseillers doit comporter leur nom, leur adresse et leur profession, ainsi que leur appartenance syndicale.

Ces personnes, en activité ou en retraite, issus de toutes les catégories socioprofessionnelles, dont la candidature aux fonctions de conseiller a été retenue en considération de leur expérience des relations professionnelles et de leur connaissance du droit du travail, ont pour mission d'assister et conseiller GRATUITEMENT les salariés, à leur demande, au cours de l'entretien préalable au licenciement, en l'absence de représentants du personnel, dans l'entreprise.

*Nous ne perdrons jamais de vue que le Conseiller du Salarié est en présence d'un salarié en détresse, fragilisé, qui a besoin de nous, car sans organisation syndicale dans son entreprise.*

### Comment se faire assister par un Conseiller du salarié ?

- Le salarié convoqué à un entretien préalable au licenciement, choisit librement un conseiller du salarié, sur la liste du département où aura lieu l'entretien.
  - Le salarié se met directement en relation avec le conseiller choisi, et lui communique la date, l'heure et le lieu de l'entretien.
  - Le conseiller qui a été sollicité prévient dans les plus brefs délais le salarié de sa participation ou de son indisponibilité.
  - Le salarié qui fait appel à un conseiller du salarié, est tenu d'informer son employeur, dès qu'il a l'assurance de recevoir l'assistance demandée, c'est à dire, dès que le conseiller du salarié lui confirme sa venue à l'entretien.
- Notre Union Départementale a adressé en date du 2 mars 2009, un courrier d'appel à candidature, pour désigner nos futurs Conseillers du Salarié, qui seront nommés au cours du dernier trimestre 2009.***  
***Nous avons pris l'engagement, au nom de l'UNSA que nous serions collectivement vigilants sur l'irréprochabilité, la disponibilité, le sérieux, et la fidélité des militants qui seront désignés.***
- Nous attendons les candidatures, et nous allons prévoir un stage de formation pour les futurs Conseillers du Salarié, dès septembre 2009.***

## A PROPOS DE LA FORMATION

### **Notre Union Départementale a organisé deux stages ces derniers mois portant sur les discriminations dans le monde du travail.**

Nous pensons que la **formation de nos militantes et militants** fait parti de nos **priorités**. L'ampleur de la crise et ses conséquences vont obliger les syndicalistes que nous sommes à agir sur de nombreux terrains : l'emploi, les salaires, le dialogue social, les avantages sociaux, nous mettre en capacité de lutter contre les exclusions sous toutes ses formes, lutter contre toutes les politiques de régression sociale .Nous devons être formés, informés, bref être des super syndicalistes.

#### **⇒ Le programme pourra être fait sur mesure, à partir de vos besoins.**

Deux référents dans ce domaine se mettent à la disposition de notre Union Départementale pour nous aider dans cette tâche.

#### **⇒ Des stages vont être programmés sur les rubriques qui suivent :**

**Nous vous remercions de nous indiquer pour chacune de vos organisations les besoins recensés de formation dans chaque domaine et de demander aux militants de prendre contact avec notre Union Départementale pour que Simon LEQUEUX puisse planifier les sessions.**

#### ***1 - La formation de défenseurs syndicaux***

Elles concernent des militants syndicaux assurant la défense des intérêts des salariés devant les Conseils de prud'hommes et les chambres sociales des Cours d'appel. L'objectif est d'amener les stagiaires à réfléchir sur leur pratique et de parfaire la préparation et la présentation de leur dossier devant les juridictions prud'homales. Un travail méthodologique est effectué sur les différentes étapes qui ponctuent la démarche du défenseur syndical, depuis l'accueil du salarié jusqu'au stade de la plaidoirie (réception du salarié, analyse juridique du dossier, rédaction de conclusions, plaidoirie) ;

#### ***2 - La formation des conseillers du salarié***

Il s'agit d'apporter à ces militants, chargés d'assister les salariés lors d'une procédure de licenciement, les connaissances indispensables à l'exercice de leur mandat (notamment en matière de licenciement) et de préciser tant leurs pouvoirs que leur rôle dans l'action syndicale et judiciaire.

#### ***3 - La formation au raisonnement juridique***

Destinées à des militants appelés à traiter des problèmes juridiques, elles ont pour objet d'analyser en profondeur le raisonnement juridique. Elles s'appuient notamment sur une méthode d'analyse juridique, confectionnée par l'Institut du travail, qui décompose les différentes étapes du raisonnement permettant, à partir d'une situation de fait, de repérer les problèmes juridiques et d'y donner les réponses motivées en fait et en droit.

#### ***4- La formation des délégués syndicaux, délégués du personnel***

Il convient de mesurer les enjeux de la présence syndicale dans l'entreprise. Cela passe par une bonne connaissance de la réforme de la représentativité syndicale : incidences stratégiques et pratiques sur les missions du délégué syndical, la négociation des accords collectifs, La formulation des réclamations individuelles et collectives.

#### ***5- La formation des CHSCT***

Son cadre juridique, le droit du CHSCT, le rôle des élu(e)s, le fonctionnement, la mission de contrôle et de prévention

## Infos Diverses

**AVIS A TOUS LES CONSEILLERS PRUD'HOMAX ET A TOUS LES CONSEILLERS DU SALARIE (actuels et futurs) : Lionel Pariente et Etienne Colin, avocats spécialistes en droit du travail, animeront une séance de formation le mardi 16 juin, à 9h30, au 22, rue Corvisart Paris 13<sup>ème</sup>. Merci de vous inscrire.**

La Mairie de Paris a pris l'initiative de mettre en place un EPIC, pour municipaliser l'eau à Paris. Nous avons rencontré Mme Anne LE STRATT, maire-adjointe en charge de l'observatoire de l'eau, pour parler d'une seule voix UNSA avec nos syndicats VEOLIA, EAU et FORCE, EAU DE PARIS, et le syndicat UNSA de la Mairie de Paris. Nous sommes associés à l'avenir du réseau d'eau à Paris. Nous avons, aujourd'hui 2 postes de représentants à l'observatoire de l'eau, et J-M SCHAEFFER, mandaté par l'Union Départementale sur ce dossier, a fait acte de candidature au Conseil d'Administration de l'EPIC. Les syndicats qui seraient intéressés, des comptes-rendus des diverses réunions auxquelles nous avons participé, peuvent les demander à notre UD.

### **INTERSYNDICALE : TOUS SUR LE PONT !!! POUR LES 26 MAI ET 13 JUIN**

**UN RASSEMBLEMENT EST PREVU LE 26 MAI A 11H 30, DEVANT LA BOURSE**

Communiqué de presse des organisations syndicales d'Ile-de-France CFTD – CFE/CGC - CFTC - CGT - FSU - SOLIDAIRES – UNSA **Conférence de Presse mardi 26 mai à 11h30, devant la « Bourse des valeurs » (M° Bourse – Paris 2e) en présence de délégations des salariés dans l'action.** La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement les salariés de notre région. Alors qu'ils ne sont en rien responsables, les salariés, les demandeurs d'emploi et les retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes franciliens, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité. **La situation en Ile de France : + 3,1% de demandeurs d'emplois en mars 2009, +14% en an ! 30 000 suppressions d'emplois dont 11 000 dans le tertiaire et 15 000 dans l'intérim ! 10% des habitants de notre région vit en dessous du seuil de pauvreté !** Face à l'ampleur de la crise, le patronat et le gouvernement n'apportent pas les réponses économiques et sociales à la hauteur des enjeux. De plus, le gouvernement continue ses attaques sur l'emploi public dont les incidences sont importantes en Ile-de-France. De nombreuses manifestations ont rassemblé depuis le début de l'année des centaines de milliers de salariés venant de tout horizon mais aussi des retraités, chômeurs, étudiants, également touchée par les difficultés. **Soutenue par 80% de la population, l'ampleur des mobilisations démontre, notamment en Ile de France par le nombre de manifestants (300 000 le 29 janvier, 350 000 le 19 mars et 170 000 lors du 1<sup>er</sup> mai unitaire et historique), au-delà de l'inquiétude, la détermination des salariés à obtenir des solutions concrètes. Pour être entendues, les organisations syndicales appellent tous les salariés à se réunir, le 26 mai, sur leur lieu de travail, dans tous les secteurs d'activités, publics et privés, pour élaborer précisément leurs revendications et décider des formes d'actions, dans la perspective de la journée du 13 juin, sur la base de la plate forme syndicale unitaire du 5 janvier, notamment :**

- relance des négociations salariales, augmentation des salaires, du pouvoir d'achat , amélioration de la protection sociale, amélioration des garanties collectives, contre les suppressions d'emplois, des transports en commun de qualité, une véritable politique du logement , des services publics de qualité...

Les organisations syndicales informent : 1 – qu'elles appellent les salariés, partout dans les entreprises, les bassins d'emploi, les professions, les localités à poursuivre et à amplifier la mobilisation, sous diverses formes le 26 mai et par une manifestation à Paris le 13 juin ; 2- qu'elles demandent à être reçues par le Préfet de Région. **Les organisations syndicales vous invitent à une conférence de presse le mardi 26 mai à 11h30, devant la « Bourse des valeurs » (M° Bourse – Paris 2eme) en présence de délégations des salariés en lutte.** UNSA : Pierre MARCO : tel. 06 22 53 13 56



**A tous ceux qui partent se reposer  
Au cours des prochaines semaines,  
L'équipe de l'UD-75 souhaite de  
Bonnes Vacances à ceux qui partent en juin !!!**